



Le droit et la règle : la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)

Doc A : La CIDE – qu'est-ce que c'est ?

Les adultes doivent respecter et garantir les droits des enfants. La convention internationale relative aux droits de l'enfant est le traité relatif aux droits de l'homme le plus largement ratifié de l'histoire (193 Etats). Elle a été adoptée par l'assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989. En la signant, les Etats s'engagent à respecter un code d'obligations contraignantes envers leurs enfants. Elle comprend 54 articles qui définissent l'ensemble des droits de l'enfant.

Doc B : Tes droits fondamentaux

- 1 - J'ai le droit d'avoir un nom et une nationalité.
- 2 - J'ai le droit d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée.
- 3 - J'ai le droit d'être protégé des maladies et d'être soigné.
- 4 - J'ai le droit d'aller à l'école.
- 5 - J'ai le droit d'être protégé de la violence et de l'exploitation.
- 6 - J'ai le droit de ne pas faire la guerre, ni de la subir.
- 7 - J'ai le droit d'avoir un refuge, d'être secouru.
- 8 - J'ai le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé.
- 9 - J'ai le droit de jouer, danser, chanter.
- 10 - J'ai le droit à la liberté de pensée et de religion.
- 11 - J'ai le droit d'être écouté des adultes et de donner mon avis sur les choses qui me concernent.

Débat et réflexion

L'arrivée des migrants en Europe et les droits de l'enfant...

Les enfants des migrants bénéficient-ils des mêmes droits que toi à ton avis ?

Connais-tu des exemples dans lesquels certains droits de l'enfant ne sont pas respectés ?



Questions :

- 1- De quand date la CIDE ?
- 2- Combien de pays ont signé cette convention ?
- 3- Combien d'articles contient cette convention ?
- 4- Lis les cas suivants et indique quel droit de l'enfant s'y rapporte ?
 - En France, l'école publique est gratuite
 - En France, toutes les naissances doivent être enregistrées à la mairie
 - En France, un mineur de moins de 15 ans ne peut pas travailler
 - En France, lors d'un divorce, le juge doit écouter l'avis de l'enfant sur sa garde.
 - En France, les contenus choquants sont signalés à la télévision